



Organisme de formation Autisme Inclusion 103bis, rue de l'Amandier - 34720 Saint Mathieu de Tréviers N° d'enregistrement: 76-34-10051-34 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



# TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	3
ACCUEIL DES STAGIAIRES	3
TYPOLOGIES DES FORMATIONS DISPENSÉES	3
CHOISIR AUTISME-INCLUSION	4
HORAIRES d'OUVERTURE	5
ASSIDUITÉ	5
ACCESSIBILITÉ	5
EVALUATION	5
COORDONNÉES ET CONTACT	6
CONDITIONS D'ACCES	7
CONSIGNES de prévention COVID	8
ACCÈS L'ORGANISME DE FORMATION ET À LA COMMUNE	9
LOCALISATION ET SOLUTION D'ACCÈS	10
ESPACES DE FORMATION	10
HÔTELLERIE ET RESTAURATION	10
DROITS ET DEVOIRS DU STAGIAIRE	11
REGLES DE SECURITE	11
PARTENAIRES	12
ANNEXESAccès à la formation – Admission - Personnalisation	
Méthodes pédagogiques	
Procédure d'évaluation	

Ce livret Il est consultable en ligne et téléchargeable <u>ici</u> sur le site <u>autisme-inclusion.fr</u>

Il vous sera transmis systématiquement lors de la confirmation de votre inscription à l'une de nos formations



#### **SOMMAIRE**

Découvrez un guide complet sur Autisme-Inclusion volet Formation afin de vous repérer facilement, de trouver des solutions adaptées à vos besoins, mais également toutes les informations pratiques et le code de bonnes conduites pour que votre passage dans notre organisme de formation se déroule dans les meilleures conditions.

#### **ACCUEIL DES STAGIAIRES**

L'ensemble des stagiaires est toujours accueilli par un formateur expérimenté après avoir pris connaissance en amont du descriptif détaillé de formation ainsi que du présent livret.

#### TYPOLOGIES DES FORMATIONS DISPENSÉES

Nos formations intra, plus spécifiquement dédiées à des établissements ou services médico-sociaux ou sanitaires elles peuvent aussi se décliner pour établissements scolaires ou

Nos formations inter nous permettent de proposer sur le site de l'IRTS de Montpellier un large choix de formations et de dates détaillé dans le catalogue de formation d'Autisme-Inclusion.



# Choisir Autisme-Inclusion

Lorsqu'on accompagne des enfants et/ou adultes avec TSA, c'est avant tout choisir:

- des formations sur des techniques et pratiques éprouvées, en conformité avec les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la HAS (Haute Autorité de Santé)
   des formatrices et formateurs experts, professionnels de terrain qui font référence et/ou qui ont participés au projet innovant de la MIA (Maison Inclusive pour Autistes) de St Gély-du-Fesc
   des formations qui accordent une large place à la pratique, à l'analyse de cas
   des locaux entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduite
- une écoute quant à l'adaptabilité possible\* aux stagiaires en situation de handicap
- une ambiance conviviale sous le soleil du Sud, à quelques minutes de Montpellier
- des possibilités de stationnement nombreuses et gratuites à proximité immédiate
- des offres d'hébergement à proximité et à des tarifs adaptés

(\*) Si Autisme-Inclusion n'est pas en mesure de proposer une formation en adéquation avec la demande, Autisme-Inclusion s'engage à réorienter / conseiller la personne vers des instances / réseaux spécialisés.

# Des formations pour les professionnels et les aidants depuis 2018

Pour les professionnels et les aidants accompagnant des personnes autistes, adultes comme enfants, nous nous efforçons d'être à l'écoute et d'être ainsi toujours en recherche de construction de formation répondant aux plus proches des remontées de terrain, avec une volonté d'apporter une réelle expertise sur des formations innovantes autour de l'accompagnement de la personne autiste

Nos stagiaires nous témoignent leurs satisfactions par leurs retours (Voir nos statistiques par formation):

+ de 99% de nos stagiaires recommandent nos formations
87 % de réponses à nos questionnaires
Taux d'efficacité de nos formations: 91 %

La mixité dans les formations , professionnels / parents, est une valeur ajoutée particulièrement appréciée par nos stagiaires et partenaires (formateurs externes, clients)



#### HORAIRES d'OUVERTURE

L'organisme de formation est ouvert tous les jours ouvrés de 9h00 à 17h00.

Il est joignable au numéro suivant : 06.28.29.40 75

Les formations sont organisées sauf dispositions particulières selon les horaires suivants :

- Matinée : 9h00 - 12h30 - Après-midi : 13h30 - 17h00

#### **ASSIDUITÉ**

Comme stipulé dans les contrats ou conventions de formation, les stagiaires doivent être présents aux horaires de formation indiqués lors des échanges ou dans ce livret d'accueil. En cas d'absence ou d'imprévu, il est impératif de prévenir dans les meilleurs délais pour que la bonne marche de l'organisme puisse continuer d'opérer.

Le contrôle de l'assiduité des stagiaires est mené à bien tout au long des formations, par demi-journée, par le biais des feuilles d'émargement mais également par la veille exercée par le formateur sur la participation.

Une attestation de présence pourra être remise sur demande.

#### **ACCESSIBILITÉ**

Autisme-Inclusion met tout en œuvre, lors de ses formations, pour permettre aux personnes handicapées de circuler avec la plus grande autonomie possible, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements et les prestations, de se repérer et de communiquer.

Si Autisme-Inclusion n'est pas en mesure de proposer une formation en adéquation avec la demande, Autisme-Inclusion s'engage à réorienter / conseiller la personne vers des instances / réseaux spécialisés.

#### **EVALUATION**

Pour toutes les formations, une évaluation des acquis est effectuée en fin de formation. Lorsque la formation s'étale sur plusieurs jours, les bonnes pratiques internes imposent aux formateurs, chaque matin, de questionner les stagiaires pour vérifier les acquis de la veille et d'apporter, si nécessaire, les précisions par rapport à la veille ou session précédente. Les modalités d'évaluation, d'auto-évaluation, validant les acquis en fin de formation sont précisées dans le descriptif de chaque formation.

5



#### COORDONNÉES ET CONTACT

LE SIÈGE SOCIAL de la SCIC Autisme-Inclusion est situé à St Mathieu de Tréviers, à l'adresse suivante :

Autisme-Inclusion 11 Rue du pioch, 34980 Saint Gély du Fesc

LES LOCAUX de l'organisme de formation Autisme-Inclusion sont au:

l'OF d'autisme Inclusion est hébergé dans les locaux de l'IRTS de Montpellier

1011 Rue du Pont de Lavérune 34077 Montpellier

qui met à votre disposition :

- 7 bâtiments dans un environnement arboré, avec de nombreuses salles accessibles PMR
- Desservi par les transports en communs,
- 300 places de stationnement,
- Cafétéria et restaurant au tarif CROUS à proximité

#### CONTACT ADMINISTRATIF ET SUIVI DE FORMATION:

Madame Fabienne SUCH
Autisme-Inclusion
11 Rue du pioch, 34980 Saint Gély du Fesc
06.28.29.40.75
autisme.service34@gmail.com

6

# autisme-inclusion.fr

#### Modalités et délai d'accès aux formations



#### L'accès à nos formations peut été initié, soit :

- Par l'employeur
- A l'initiative du salarié avec l'accord de ce dernier
- A l'initiative propre du salarié

Pour chaque demande de formation, un **échange téléphonique** ou **par e-mail** est nécessaire afin de définir les attentes des apprenants.

Lors de cet échange nous informons le bénéficiaire (ou le client pour les formations collectives en intra) sur le calendrier, la durée et le lieu de la formation, les objectifs visés, les évaluations, l'organisation et le déroulement, ainsi que sur les possibilités de financement de l'action.

L'inscription ouverte jusqu'à 10 jours avant la date programmée au catalogue, est validée par un mail au plus tard 72h après la signature du devis (convention ou contrat de formation).

Les sessions sont confirmées dès que l'effectif minimum est atteint et au plus tard annulées 7j avant la date de mise en œuvre. (Les effectifs moyens sont de 7 à 15 personnes par session.)

#### Cas particulier:

**CPF**: L'ensemble des délais de traitement de dossier sont fixés par la plateforme MonCompteFormation. Cette plateforme impose un délai de 11 jours ouvrés de réflexion entre notre proposition et le début de la formation

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour cela nous procédons à une analyse personnalisée en fonction du handicap afin de prévoir les adaptations nécessaires : accessibilité, équipements, ressources, durée...

CONTACTEZ NOUS



#### LOCALISATION & SOLUTION D'ACCÈS

Aéroports et gares les plus proches

Aéroport Montpellier Méditerranée: 15 km

Gare Montpellier Saint Roch: 7.4km



#### **ESPACE DE FORMATION**

#### SALLE DE FORMATION

Nous pouvons dispenser nos cours dans des salles de formation dont la capacité peut aller jusqu'à 30 stagiaires.

Du café est toujours disponible pour nos stagiaires.

#### MATÉRIEL DISPONIBLE

Nos salles de formations sont équipées d'un tableau blanc, d'un vidéoprojecteur et d'un grand écran. Des outils nécessaires à la fabrication du matériel de communication et de structuration abordé en formation sont accessibles si nécessaire.

#### **ESPACE** Documentoire et ressources

#### Un espace docummentation

documents et livres mis à disposition au sein de notre bureau, la consultation en est facilité lors des journées de formation aux heures de pause. Emprunt possible

#### MATÉRIEL d'élaboration de support

imprimante, plastifieuse et massicot sont régulièrement utilisés en ateliers pratiques afin de faciliter la formation des stagiaires

#### HÔTELLERIE ET RESTAURATION

pour la restauration à midi la cafétéria de l'IRTS est accessible. Une salle dotée de chaises et de distributeur et de micro-onde est aussi mise à disposition sur le campus de l'IRTS.

Le plus proche hotel est l'hôtel ABELIA à Celleneuve,

De nombreux hôtels à des prix accessibles et désservis par les transports en commun sont disponibles sur l'agglomération.



#### DROITS ET DEVOIRS DU STAGIAIRE

Le stagiaire s'engage à détenir les prérequis minimaux tels que stipulés dans le descriptif détaillé de la formation suivie.

Le stagiaire doit prendre connaissance du règlement intérieur et s'y conformer. Acteur et observateur, le stagiaire réalise des transmissions écrites et orales.

Chaque stagiaire est tenu au respect de la discrétion professionnelle (à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement) et des droits des usagers.

Nous insistons particulièrement sur le respect :

- de l'usager en tant que personne ;
- des règles d'hygiène (une tenue correcte et propre, respect des matériels) ;
- des règles de civilité.

Le stagiaire est acteur de sa formation. La richesse de celle-ci dépendra de son dynamisme propre, de son investissement et de sa curiosité.

#### REGLES DE SECURITE

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident au responsable de la formation ou à son représentant.

Les stagiaires ne devront en aucun cas introduire des produits de nature inflammable ou toxique.

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les stagiaires.

Les stagiaires sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'animateur du stage ou par un salarié de l'établissement d'accueil.



# **Partenaires Associatifs**









# **Partenaires Institutionnels**















# **ANNEXES**

Accès à la formation – Admission - Personnalisation			
Méthodes pédagogiques	13		
Procédure d'évaluation	.14		
Règlement intérieur	16		
RGPD	.18		



#### Accès à la formation - Admission - Personnalisation

Les objectifs des formations dispensées par Autisme-Inclusion sont :

L'acquisition ou la réactualisation de connaissances sur les Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA)

L'acquisition ou la réactualisation de connaissances sur les stratégies d'accompagnement adaptées dans un vision globale de la personne avec TSA

La montée en compétences au travers de savoir-être et de savoir-faire valorisant la qualité de vie des personnes avec TSA

La constitution des groupes de stagiaires dépend :

Du cahier des charges établi en amont avec le demandeur institutionnel. L'adaptation du programme, de la durée et du focus sur certains aspects pour des formations du catalogue est possible en fonction du groupe de stagiaires concernés et du contexte institutionnel de la demande de formation.

De l'inscription des demandeurs individuels à un type de formation particulier. L'entretien individuel permet de cibler le type de formation ad'hoc

D'une demande de formation sur mesure négociée avec le demandeur. Les échanges en amont de la session permettent de co-construire une formation pertinente par rapport aux besoins et attente du demandeur

Les objectifs pédagogiques prennent en compte :

Le métier, le statut, la fonction du stagiaire: professionnel de terrain, cadre hiérarchique...

La cohérence ou l'hétérogénéité du groupe de stagiaires : niveau de formation, d'expérience, de décision...

Le partage de situations ou d'attentes comparables : équipe de travail, intervenants à domicile, services de proximité, partenaires médicaux ...

La personnalisation d'accès à la formation passe par :

La mobilisation des compétences et expériences individuelles du stagiaire pour nourrir les échanges au cours de la session

L'aide du formateur pour expliciter ses besoins, attentes et objectifs par rapport à la formation Le soutien du formateur quant à l'implication du stagiaire tout au long de la démarche dans un positionnement d'acteur de son parcours

L'appui sur ses ressources propres et ses manières d'apprendre pour optimiser l'appropriation du contenu de la session

Au début de chaque session, un tour de table permet à chaque stagiaire de se présenter et de faire part au groupe de ses attentes par rapport à la formation. Cet échange de départ permet à chacun des participants de se situer dans le groupe et au formateur d'adapter son propos au groupe en question. Les programmes de formation du catalogue indiquent le niveau d'expérience ou de formation requis le cas échéant.



#### Méthodes pédagogiques

Les formations dispensées par Autisme-Inclusion se font: En inter dans les locaux de l'organisme de formation à l'IRTS de Montpellier

En intra dans les locaux de l'établissement demandeur ou partenaire.

Les méthodes pédagogiques sont adaptables en fonction de la constitution du groupe de stagiaires, ou du contenu à faire passer, ou encore du statut des stagiaires dans l' établissement demandeur.

#### Elles s'appuient sur :

\*Le contenu de type exposé théorique, suffisamment étayé et illustré par des cas concrets et des exemples pour permettre une assimilation optimale.

\*Des temps de parole régulier permettent aux stagiaires de poser leurs questions, de demander des éclaircissements ou de faire des remarques

Les guestions-réponses : le formateur par ses questions pousse les participants à imaginer des stratégies, à aller au bout de leur réflexion en veillant à ce que chaque membre du groupe participe. QUIZZ tout au long de la formation

Des exercices qui impliquent directement les stagiaires et sont soit :

- -liés aux situations qu'ils rencontrent sur leur lieu de travail ; la démonstration permet en direct d'analyser les différentes étapes, de constater les blais éventuels et de pouvoir proposer des aménagements.
- applicatifs du contenu théorique abordé et basés sur un énoncé fictif sur leguel les stagiaires doivent s'appuyer pour élaborer des pistes de travail et les mettre en scène

Un document pédagogique est remis aux stagiaires, via l'extranet de la plateforme DIGIFORMA qui:

- reprend toute les notions théoriques abordées
- peut être repris à distance par le stagiaire cherchant à se remémorer ou à se réapproprier certaines notions



#### Procédure d'évoluation

Les évaluations se font à chaud pendant et à la fin de la formation dans un processus continu et individuel. Les différents outils pour se faire sont :

- <u>Les mises en situation</u>: autour de problématiques particulières permettant aux stagiaires d'analyser leurs pratiques au travers des contenus théoriques dispensés par le formateur
- <u>Les échanges de pratiques</u>: entre stagiaires et avec le formateur tout au long de la session de formation font partie intégrante de la procédure d'évaluation par les questionnements qu'ils mettent à jour et les pistes de travail à envisager.
- <u>Les cas concrets</u>: un travail d'élaboration autour de cas concrets permet aux stagiaires de mettre en pratique les points abordés en formation. Quand bien même cette situation resterait fictive, ce qu'elle appelle de capacités d'analyse, d'adaptation, de travail en équipe et de créativité permet à chaque stagiaire de prendre conscience de ses points forts et des points à travailler et au formateur d'évaluer le niveau d'acquisitions des connaissances de chacun.

Le tour de table-bilan de fin de session permet à chacun de s'exprimer sur le niveau de réponse à ses attentes, sur les pistes d'amélioration qu'il envisage concernant ses pratiques. Il permet en même temps au formateur d'entendre les critiques éventuelles et d'envisager les modifications à apporter.

Un formulaire type est rempli par chaque stagiaire en fin de session qui pose à l'écrit les commentaires des stagiaires sur les axes suivants :

- 1. Le contenu par rapport à vos attentes : ...
- 2. Les supports pédagogiques : ...
- 3. Les mises en situation et exercices : ...
- 4. L' ambiance et vie du groupe : ...
- 5. Les applications dans le quotidien : ...
- 6. Pédagogie du formateur : ...
- 7. Préciser vos attentes quant aux futures formations : ...
- 8. Vos suggestions: ...

Une analyse globale à posteriori de ces commentaires permet à l'intervenant et à l'organisme de formation d'envisager les progrès dans un processus continu d'amélioration de la qualité des prestations de formation.

14



L'intégration des compétences s'inscrit dans la durée et l'évaluation à froid, à distance de la formation pourrait s'avérer instructive, elle permettra d'appréhender les effets de la formation sur les éventuels changements de pratiques individuelles et collectives. Elle pourra faire partie de cahier des charges préexistant à la session de formation et se traduira par l'envoi de formulaires à 6 mois de la session aux différents participants.

La supervision des pratiques en complément des sessions de formation est un des axes proposés qui permet :

- au donneur d'ordre de vérifier l'efficience des actions mises en œuvre
- aux professionnels de bénéficier d'un regard extérieur éclairant leur pratiques
- à l'ensemble du dispositif de bénéficier d'un rapport de supervision, véritable outil présentant les pistes de travail à mettre en action entre deux temps de supervision là encore dans un processus continu d'amélioration continu de la qualité de l'accompagnement

# Règlement Intérieur



#### Préambule

Autisme-Inclusion développe des activités de formation professionnelle. Le présent règlement intérieur s'applique à tous les participants suivant une formation organisée par Autisme-Inclusion.

#### Article 1: Objet

Conformément à la législation en vigueur (Art. L6352-3 à 5 et R.6352-1 à 8 du code du travail), le présent Règlement a pour objet de définir les règles générales d'hygiène et de sécurité et les règles disciplinaires.

#### Article 2: Personnes concernées

Le règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée dans les locaux mis à la disposition de Autisme-Inclusion (au sein de l'IRTS de Montpellier) et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

#### Article 3: Règles générales

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

#### Article 4: Interdiction de fumer

Il est strictement interdit de fumer et de « vapoter » au sein des locaux.

#### Article 5 : Boissons alcoolisées

Il est interdit aux apprenants de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ivresse ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

#### Article 6: Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident au responsable de la formation ou à son représentant.



#### Article 7: Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les apprenants. Les apprenants sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'animateur du stage ou par un salarié de l'établissement d'accueil.

#### Article 8: Produits toxiques

Les apprenants ne devront en aucun cas introduire des produits de nature inflammable ou toxique, ou encore des équipements pouvant nuire au bon fonctionnement des installations.

#### Article 9: Animaux

Les animaux sont interdits dans l'ensemble des lieux.

A l'IRTS de Montpellier le 1er décembre 2023



# Politique de confidentialité

**SCIC Autisme Inclusion** 

#### **ARTICLE 1: PRÉAMBULE**

La présente politique de confidentialité a pour but d'informer les utilisateurs du site :

Sur la manière dont sont collectées leurs données personnelles. Sont considérées comme des données personnelles, toute information permettant d'identifier un utilisateur. A ce titre, il peut s'agir : de ses noms et prénoms, de son âge, de son adresse postale ou email, de sa localisation ou encore de son adresse IP (liste non-exhaustive) ;

- Sur les droits dont ils disposent concernant ces données ;
- Sur la personne responsable du traitement des données à caractère personnel collectées et traitées ;
- Sur les destinataires de ces données personnelles ;
- Sur la politique du site en matière de cookies.

Cette politique complète les mentions légales et les Conditions Générales d'Utilisation consultables par les utilisateurs à l'adresse suivante :

https://drive.google.com/drive/u/0/home?hl=fr

#### ARTICLE 2 : PRINCIPES RELATIFS À LA COLLECTE ET AU TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à l'article 5 du Règlement européen 2016/679, les données à caractère personnel sont :

- Traitées de manière licite, loyale et transparente au regard de la personne concernée ;
- Collectées pour des finalités déterminées (cf. Article 3.1 des présentes), explicites et légitimes, et ne pas être traitées ultérieurement d'une manière incompatible avec ces finalités ;
- Adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées ;
- Exactes et, si nécessaire, tenues à jour. Toutes les mesures raisonnables doivent être prises pour que les données à caractère personnel qui sont inexactes, eu égard aux finalités pour lesquelles elles sont traitées, soient effacées ou rectifiées sans tarder;
- Conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées ;

 Traitées de façon à garantir une sécurité appropriée des données collectées, y compris la protection contre le traitement non autorisé ou illicite et contre la perte, la destruction ou les dégâts d'origine accidentelle, à l'aide de mesures techniques ou organisationnelles appropriées.

Le traitement n'est licite que si, et dans la mesure où, au moins une des conditions suivantes est remplie :

- La personne concernée a consenti au traitement de ses données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques ;
- Le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci ;
- Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis ;
- Le traitement est nécessaire à la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée ou d'une autre personne physique ;
- Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement ;
- Le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement ou par un tiers, à moins que ne prévalent les intérêts ou les libertés et droits fondamentaux de la personne concernée qui exigent une protection des données à caractère personnel, notamment lorsque la personne concernée est un enfant.

# ARTICLE 3 : DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL COLLECTÉES ET TRAITÉES DANS LE CADRE DE LA NAVIGATION SUR LE SITE

#### Article 3.1 : Données collectées

Les données personnelles collectées dans le cadre de notre activité sont les suivantes :

Nom, prénom, date de naissance, niveau de diplôme, adresse postale, coordonnées téléphoniques et mail.

La collecte et le traitement de ces données répond aux finalités suivantes :

Gestion des contrats et conventions, gestion de l'espace client, suivi de la qualité des services.

#### Article 3.2 : Mode de collecte des données

Les données personnelles sont collectées lorsque vous effectuez les opérations suivantes sur la plateforme :

usage d'un contact : vos coordonnées mail

inscription à une formation : Nom, prénom, date de naissance, niveau de diplôme, adresse postale, coordonnées téléphoniques et mail.

Elles sont conservées par le responsable du traitement dans des conditions raisonnables de sécurité, pour une durée de : 3 à 5 ans selon la requête. La société est susceptible de conserver certaines données à caractère personnel au-delà des délais annoncés ci-dessus afin de remplir ses obligations légales ou réglementaires.

#### Article 3.3 : Hébergement des données

Le site https://www.autisme-inclusion.fr est hébergé par :

AssoConnect

Siège social: 9 rue des colonnes, 75002 Paris

assoconnect.com/contact

Hébergeur : Microsoft Azure

Adresse: 37 Quai du Président Roosevelt, 92 130 Issy-Les-Moulineaux

Téléphone: 08 00 91 66 03

## ARTICLE 4 : RESPONSABLE DU TRAITEMENT DES DONNÉES ET DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

#### Article 4.1 : Le responsable du traitement des données

Les données à caractère personnelles sont collectées par la SCIC Autisme Inclusion, SARL à cpital variable, dont le numéro d'immatriculation est le 839 667 995 au RCS de Montpellier.

Le responsable du traitement des données à caractère personnel peut être contacté de la manière suivante :

Par courrier à l'adresse : 11 rue du pioch, 34980 Saint Gély du Fesc;

Par téléphone, au 0628294075;

Par mail: autisme.service34@gmail.com.

#### Article 4.2 : Le délégué à la protection des données

Le délégué à la protection des données de l'entreprise ou du responsable est :

Fabienne SUCH, 11 rue du pioch, 34980 Saint Gély du Fesc,

Tel: 06,28,29,40,75

email: autisme.service34@gmail.com

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits "Informatique et Libertés", ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une information à la CNIL.

- Sur le site internet de la CNIL :- dans certains cas déterminés, par le <u>téléservice de</u> <u>plainte en</u> <u>ligne</u>- dans les autres cas non prévus par le téléservice, par le service <u>« Besoin d'aide »</u>.
- Par courrier postal en écrivant à :CNIL Service des Plaintes 3
   75334 PARIS CEDEX 07.

### ARTICLE 5 : LES DROITS DE L'UTILISATEUR EN MATIÈRE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DONNÉES

Tout utilisateur concerné par le traitement de ses données personnelles peut se prévaloir des droits suivants, en application du règlement européen 2016/679 et de la Loi Informatique et Liberté (Loi 78-17 du 6 janvier 1978) :

- Droit d'accès, de rectification et droit à l'effacement des données (posés respectivement aux articles 15, 16 et 17 du RGPD);
- Droit à la portabilité des données (article 20 du RGPD);
- Droit à la limitation (article 18 du RGPD) et à l'opposition du traitement des données (article 21 du RGPD)
- Droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un procédé automatisé ;
- Droit de déterminer le sort des données après la mort ;
- Droit de saisir l'autorité de contrôle compétente (article 77 du RGPD).

Pour exercer vos droits, veuillez adresser votre courrier à SCIC Autisme Inclusion, Fabienne SUCH, 11 rue du pioch, 34980 Saint Gély du Fesc ou par mail à <u>autisme.service34@gmail.com</u>.

Afin que le responsable du traitement des données puisse faire droit à sa demande, l'utilisateur peut être tenu de lui communiquer certaines informations telles que : ses noms et prénoms, son adresse e-mail ainsi que son numéro de compte, d'espace personnel ou d'abonné.

Consultez <u>le site cnil.fr</u> pour plus d'informations sur vos droits.

#### ARTICLE 6 : CONDITIONS DE MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

L'éditeur du site https://www.autisme-inclusion.fr se réserve le droit de pouvoir modifier la présente Politique à tout moment afin d'assurer aux utilisateurs du site sa conformité avec le droit en vigueur.

Les éventuelles modifications ne sauraient avoir d'incidence sur les achats antérieurement effectués sur le site, lesquels restent soumis à la Politique en vigueur au moment de l'achat et telle qu'acceptée par l'utilisateur lors de la validation de l'achat.

L'utilisateur est invité à prendre connaissance de cette Politique à chaque fois qu'il utilise nos services, sans qu'il soit nécessaire de l'en prévenir formellement.

La présente politique, éditée le 01/01/2024, a été mise à jour le 15/07/2024.

Modèle réalisé sur LegalPlace.fr